

Volume 32 | Numéro 6

SEPTEMBRE 2023

FESTIVAL BONJOUR LA VISITE UNE 20^e ÉDITION IMPRESSIONNANTE!

Credit photo: Audrey D'Anjou



« Diffusion Loisirs »
de l'automne insérée
à l'intérieur de
cette édition

L'Essentiel
de *l'information*

Saint-
Pascal
On voit loin!

BMR

DEMANDEZ VOTRE
**PRIX PROJET
AVANTIS**

et **ÉCONOMISEZ**
pendant la durée de
vos **TRAVAUX**

*Tous les détails en succursale.

Avantis
Coopérative



avantis.coop
BMR Avantis



CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias, dont votre hebdomadaire **Le Placoteux**, en bloquant les nouvelles de ses plateformes Facebook et Instagram.

Restez informé et ne manquez rien de l'actualité traitée dans votre hebdomadaire **Le Placoteux** en vous inscrivant à notre infolettre.

Pour vous inscrire,
rendez vous sur
leplacoteux.com/inscription-infolettre

Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

99960333

Mot d'une conseillère

L'été, bien qu'il tire sa révérence, nous réserve encore de belles journées, alors que l'automne commence tout doucement à se faire sentir. Ce moment spécial qui marque la fin de la période estivale se veut propice à débiter cette étape de renouveau. C'est le retour de la rentrée!



Pour les enfants et adolescents, c'est l'occasion de retrouver leurs amis et le personnel de l'école, de renouer avec leurs activités habituelles, de reprendre une certaine routine et de relever de nouveaux défis. Pour les parents, la rentrée des classes est plutôt synonyme de planification, achat de fournitures scolaires, préparation des boîtes à lunch, gestion des devoirs et bien plus encore...

Plusieurs dépenses supplémentaires sont à prévoir même si le budget, lui, est parfois serré. Évidemment, les jeunes et plus vieux préfèrent avoir les articles dernier cri et vous pouvez leur faire plaisir en achetant quelques produits neufs. Cependant, je vous encourage à insister sur l'importance des valeurs à caractère environnemental. Ainsi, il serait avantageux de :

- récupérer les articles de l'an dernier;
- réutiliser le matériel pour l'enfant suivant;
- acheter usagé;
- surveiller les aubaines;
- faire des échanges avec d'autres parents, famille, voisins, réseaux sociaux;
- demander de l'aide aux divers organismes communautaires, en cas de besoin.

Ces enseignements écologiques feront non seulement du bien à votre portefeuille, mais également à la planète. Quelles belles valeurs à transmettre à nos jeunes!

Pour la population en général, la rentrée est aussi l'occasion de s'inscrire à des activités culturelles et sportives afin de socialiser et de se faire du bien. Pourquoi ne pas décider de vous impliquer dans votre communauté? Se rendre utile, ça rend heureux!

#jesuisbenevole

Je tiens à vous souhaiter un agréable automne. Bonne rentrée à tous! En espérant vous rencontrer lors des activités municipales.

Josée Chouinard, Conseillère, siège 3

À la une

La 20^e édition du **Festival Bonjour la visite** est déjà du passé, mais quelles belles journées nous avons vécues grâce à votre grande participation. Comme à chaque année, vous étiez fidèles au rendez-vous ainsi que la population du Kamouraska. Grâce au spectacle d'envergure présenté samedi soir, nous avons également accueilli des spectateurs de plusieurs autres régions du Québec qui ont pu profiter, avec nous, de la performance offerte par Les Trois Accords.

Merci à la Ville de Saint-Pascal, à notre commanditaire officiel Olivier Chrysler ainsi qu'à tous nos autres généreux commanditaires qui rendent possibles ces quatre jours de festivités.

Merci également à tous les bénévoles qui ont travaillé très fort au montage et démontage du site, à l'organisation d'activités sportives ou encore à la billetterie. Vous avez toute notre reconnaissance!

Mes derniers remerciements s'adressent aux membres du comité organisateur qui ont travaillé pendant douze mois afin de vous offrir un 20^e anniversaire à la hauteur de vos attentes.

MERCI à tous et à l'an prochain!

Cécile Joseph, présidente

Sommaire

Mot d'une conseillère.....	3
À la une	3
Rapport financier 2022	4-5
Résumé des séances du conseil.....	5-7
Horaire des bureaux municipaux.....	7
Horaire de la SAAQ.....	7
Brigade écolo.....	8
Parcours éphémère.....	8
DIFFUSION LOISIRS	8 pages insérées au centre
Service des travaux publics.....	9
Loisirs	9-10
CPA Saint-Pascal	11
Des nouvelles de Quartier-Jeunesse	11
Des nouvelles de l'APHK.....	12
Société d'histoire et de généalogie de Saint-Pascal	12
Chronique de la Sureté du Québec.....	13
Invitation de l'Unité Domrémy.....	14
Remerciements du Club Optimiste.....	14
Invitation du Club des 50 ans et plus.....	14
Conférence du Club des 50 ans et plus	14

FAITS SAILLANTS

DU RAPPORT FINANCIER 2022 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL

17 juillet 2023

Selon l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse doit, normalement, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil. Voici donc mon rapport sur les états financiers vérifiés de l'année 2022.

États financiers 2022

Les états financiers de l'année 2022 ont été préparés par le vérificateur externe Mallette, société de comptables professionnels agréés. Les états révèlent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 69 341 \$.

Ce montant s'explique par des revenus inférieurs sur les revenus budgétés attribuables principalement à une diminution des revenus de taxation et de transferts gouvernementaux. Quant aux dépenses, elles ont été légèrement moins élevées par rapport à celles budgétées, plus particulièrement aux départements de la sécurité publique et de l'hygiène du milieu. Elles furent cependant plus élevées en administration générale, due à tous les frais engendrés par le déménagement de l'hôtel de la ville et l'intégration des nouveaux systèmes informatiques.

Programme triennal des immobilisations

Des dépenses en immobilisations ont été faites dans l'année 2022 pour un montant de 4 086 497 \$ et les principales réalisations sont les suivantes :

- Pavage sur diverses rues : 4^e Rang Ouest, route Beaulieu, Côte Duval;
- Travaux d'ingénierie pour le projet des rues Chapleau, Blondeau, St-Elzéar;
- Développement résidentiel Marie-Anne-Fournier phase I;
- Travaux de démolition et de réhabilitation sur le terrain boul. Hébert;
- Travaux d'ingénierie pour le centre communautaire;
- Achat d'une borne de recharge double pour véhicule électrique.

Excédent accumulé au 31 décembre 2022

À la fin de cet exercice, l'excédent accumulé non affecté est de 885 584 \$. Dans le futur, le conseil municipal peut décider d'affecter une partie ou même la totalité de cet excédent à des

fins particulières et en réserver les montants de façon formelle.

Réserves financières

Par le passé, une réserve financière a été créée pour le financement de dépenses futures relatives au pompage, à la déshydratation, à la disposition et au traitement des boues des étangs aérés ainsi qu'à l'entretien et à la réfection du lit de séchage. Au 31 décembre 2022, le montant de la réserve s'éleva à 338 868 \$.

De plus, une autre réserve a été créée pour le financement de dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable. Au 31 décembre 2022, le montant de la réserve est de 104 352 \$.

Fonds de roulement

La Ville dispose d'un montant de 400 000 \$ pour emprunter au fonds de roulement les deniers dont elle peut avoir besoin pour financer, entre autres, des dépenses en immobilisations. Le fonds non engagé au 31 décembre 2022 est de 131 756 \$. Le conseil peut emprunter à ce fonds et ainsi éviter un financement à long terme.

Endettement à long terme

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme représentent environ 12 % des revenus de taxes réalisées au cours de l'année 2022. Au 31 décembre 2022, le montant de l'endettement total à long terme à la charge de la Ville est de 8 800 295 \$. La Ville de Saint-Pascal se situe au même niveau d'endettement (endettement total net par unité d'évaluation) que les autres municipalités du Québec de 2 000 à 10 000 habitants selon le profil financier établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La dette de la Ville évolue en fonction des services municipaux dispensés aux citoyens et des choix des projets à réaliser selon les décisions du conseil municipal. Au 31 décembre 2022, certains travaux n'avaient pas encore été financés.

Rémunération des élus

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier 2022 inclut une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçue de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations seront publiées sur le site Internet de la municipalité par la publication de ce rapport. En voici les détails à la page suivante :

Publié par Ville de Saint-Pascal
465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
418 492-2312

Courriel: hoteldeville@villesaintpascal.com
Site Internet: www.villesaintpascal.com

Veillez noter que l'éditeur se réserve également le droit de choisir les articles qui seront publiés de même que de modifier certains textes.

Parutions de l'année 2023 : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1201-9305

Prochaine parution : **6 octobre 2023** - Date de tombée : **18 septembre 2023**

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022		
Nom de l'élu(e)	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Solange Morneau	27 894 \$	13 846 \$
Isabelle Chouinard	8 003 \$	4 002 \$
Céline Langlais	8 003 \$	4 002 \$
François Gagné-Bérubé	8 978 \$	4 489 \$
Rémi Pelletier	8 746 \$	4 373 \$
Francis Ouellet	8 003 \$	4 002 \$
Josée Chouinard	8 003 \$	4 002 \$

Conclusion

Voici ce qui complète les faits saillants du rapport financier de l'année 2022. Toutefois, les séances du conseil municipal sont enregistrées et diffusées sur le site Web de la Ville. Un auditeur comptable du bureau de Mallette a présenté, à la séance du 17 juillet 2023, les états financiers de la Ville pour l'exercice financier 2022. Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez consulter cette séance.

La santé financière de notre ville est bonne et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de la conserver tout en offrant le meilleur service possible à la population, et ce, en cette période difficile d'incertitude liée à une inflation galopante et une situation sanitaire encore incertaine. La collaboration de tous et chacun est essentielle.

Solange Morneau, mairesse

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Lors de cette séance, Madame la greffière a procédé au dépôt du rapport du directeur général daté du 26 avril 2023 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 14 mai au 16 septembre 2023 soit Messieurs Charles-Étienne Lemelin, Gabriel Dubé, Émile Ouellet et Xavier St-Pierre.

Le conseil municipal a résolu :

- de ratifier et d'adopter les états financiers 2022 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dont la contribution de la Ville au déficit d'un montant total de 25 027,30 \$ en 2022.
- d'adopter le Règlement numéro 389-2023 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
- d'autoriser le versement d'un second montant de 85 391,93 \$ incluant les taxes à la SÉMER pour le traitement des matières organiques, lequel montant représente le deuxième et dernier paiement pour l'année 2023.
- d'autoriser le paiement à la Ville de Rivière-du-Loup d'un montant de 10 462,69 \$ relatif au détournement des matières organiques au site d'enfouissement pour l'année 2022 et de répartir le montant dû entre les municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale sur les matières résiduelles selon le tableau d'ajustement des frais d'enfouissement 2022 pour chacune des municipalités tel qu'établi par la Ville de Rivière-du-Loup.
- d'autoriser le paiement des factures d'Électrizon et de M2 Télécom totalisant la somme de 1 664,54 \$ incluant les taxes pour des travaux d'éclairage et de câblage dans la salle des archives de l'hôtel de ville et de pourvoir au paiement de cette dépense à même la subvention à recevoir dans le cadre du programme d'aide financière PRABAM.
- d'octroyer le contrat pour la démolition des bâtiments situés au 241, avenue Patry ainsi que pour le transport et la disposition des matériaux à Excavation Stéphan Michaud au montant de 16 590,89 \$ incluant les taxes et d'approprier ledit montant au surplus accumulé non affecté de la Ville pour le paiement de cette dépense.
- de ratifier les termes du contrat de tonte de gazon pour les terrains sportifs et le jardin communautaire à intervenir avec Monsieur Sylvain Bérubé pour les saisons 2023, 2024 et 2025 y incluant les prix unitaires prévus audit contrat.
- d'octroyer à Les Serres de la Rive inc. le contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville au montant de 28 778,24 \$ incluant les taxes

pour la saison 2023.

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Solis marque citoyenne inc. au montant de 21 845,25 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'une stratégie de marque citoyenne et de pourvoir au paiement de cette dépense en appropriant le montant total requis à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.
- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Parallèle gestion de marques au montant de 33 342,75 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'une stratégie en matière d'alliances de marques et de pourvoir au paiement de cette dépense en appropriant le montant total requis à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.
- d'autoriser l'achat d'une caméra thermique avec chargeur véhiculaire pour le Service de sécurité incendie auprès de Boivin & Gauvin inc. au montant total de 11 612,48 \$ incluant les taxes et le transport.
- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et une section de St-Elzéar, de mandater la firme Les Services EXP inc. pour réaliser la partie technique de la demande d'aide financière et pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière auprès du MAMH pour un montant de 4 311,56 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de cette dépense à même le règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement pour ce projet.
- de formuler une demande d'aide financière auprès du programme AgriEsprit de Financement agricole Canada pour l'achat de balançoires pour adultes pour le parc Ernest-Ouellet.
- de nommer Monsieur Gérald Pelletier à titre de chef de section au département des travaux publics à compter du 2 mai 2023.
- de ratifier les termes de l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions-cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska et de désigner Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics et Monsieur Gérald Pelletier, chef de section au département des travaux publics en tant que personnes désignées pour l'enlèvement des obstructions sur les cours d'eau pour la Ville de Saint-Pascal.
- de ratifier les termes de la promesse d'achat à intervenir avec Construction & Pavage Portneuf inc. pour un terrain dans le parc industriel d'une superficie d'environ deux cent seize mille trois cent vingt-sept (216 327) pieds carrés.
- d'autoriser la signature de l'acte de servitude à intervenir avec Bell et Hydro-Québec sur les lots numéros 3 656 679, 3 656 685

et 6 513 716 du cadastre du Québec afin d'assurer la desserte de nouvelles constructions à l'égard des services d'utilité publique.

- de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Justine Lévesque relatif à son embauche à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2023.
- de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Noémie Tremblay relatif à son embauche à titre d'aide-coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2023.
- d'accepter le calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.
- d'accepter et d'autoriser le versement des montants suivants aux organismes ci-après mentionnés :
 - 3 500 \$ à Quartier-Jeunesse 1995 inc. avec possibilité d'un montant supplémentaire maximal de 1 800 \$ pour la programmation d'activités estivales;
 - 4 800 \$ à l'Association du baseball mineur de Saint-Pascal;
 - 3 500 \$ au Club de baseball junior BB de Saint-Pascal.

Séance extraordinaire du 15 mai 2023

Lors de cette séance, Madame la greffière a procédé au dépôt du rapport du directeur général daté du 11 mai 2023 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 15 mai au 16 septembre 2023, soit Mesdames Sarah-Maude Lemelin, Violette Landry, Léa Charest, Juliette Gilbert, Flavie Martin, Lilou Cottinet, Aby Pelletier, Louanne Laliberté, Charlie Dionne, Jade Ouellet, Kelly-Anne Massé et Messieurs Émile Lévesque, Alexandre Lemelin, Éliam Bélec, Elliot Hénault, Loïc Landry et Gabriel Gagnon

Le conseil municipal a résolu :

- de ratifier les termes de l'entente à intervenir avec la MRC de Kamouraska relativement au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMP) 2021-2024 pour le sous-volet 1a visant les biens de propriétés privées et pour le sous-volet 1b visant les biens de propriété municipale.
- d'autoriser l'achat de quatre habits de combat incendie auprès de Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) au montant de 16 096,50 \$ incluant les taxes pour le Service de sécurité incendie.
- de procéder à l'embauche de Madame Lucie Beaulieu à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation au bureau de la SAAQ à compter du 15 mai 2023.

Séance ordinaire du 5 juin 2023

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'approprier la somme de 14 000 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville pour le paiement de dépenses relatives à l'entreposage du matériel du centre communautaire pendant les travaux de réfection et à l'acquisition de matériel de cuisine auprès du Club des 50 ans et plus.
- de ratifier et d'adopter le budget 2023 révisé daté du 11 avril 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, qui prévoit notamment une contribution de la Ville au déficit pour un montant de 28 386 \$.
- d'accepter les projets retenus par la MRC de Kamouraska pour 2023 dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial et d'autoriser le versement d'une somme de 30 000 \$ dans ledit programme.
- de renouveler les mandats de Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier sur le comité de démolition pour une durée d'un an et de désigner Monsieur Rémi Pelletier, président du comité de démolition pour la durée de son mandat.
- d'autoriser l'achat d'une dameuse de marque Bannerman Diamond Master auprès de l'entreprise OJ Compagnie au montant de 13 216,38 \$ incluant les taxes pour l'entretien des terrains de baseball.
- de ratifier les termes de l'entente de contribution financière

ainsi que ceux de l'entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge (240 volts) pour véhicules électriques à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre du projet d'installation de bornes électriques dans le stationnement de l'aréna.

- de ratifier les termes de l'entente d'utilisation de terre à des fins agricoles à intervenir avec Ferme Drapeau & Fils inc. pour la période du 5 juin 2023 au 31 décembre 2023.
- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Projektion 16-35 pour des locaux situés au 1^{er} étage de l'Espace communautaire pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.
- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec la Maison de la famille du Kamouraska pour des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Espace communautaire pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024.
- d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants pour les ventes liées à l'exploitation du bar du centre sportif :
 - un montant de 540 \$ à Hockey mineur du Kamouraska inc.
 - un montant de 390 \$ au Club de hockey l'Impérial inc.
- d'autoriser le versement d'une aide financière de 10 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2023.
- d'adopter la Charte de la bienveillance du Kamouraska et de souligner publiquement la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées le 15 juin en portant le symbolique ruban mauve.
- d'appuyer le projet de commémoration soulignant les 50 ans des Opérations Dignité et rendant hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ) et d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ pour la tenue de l'événement, laquelle aide sera remboursable en cas d'annulation de l'activité.

Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'autoriser le versement de 1 003,80 \$ à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. pour le paiement des montants relatifs au supplément de loyer pour les mois de mars à mai 2023 inclusivement pour l'habitation communautaire L'Envol.
- de nommer Monsieur Francis Ouellet, conseiller à titre de maire suppléant, pour la période du 16 juillet 2023 au 16 janvier 2024 inclusivement.
- d'annuler la résolution numéro 2023-04-135 relative à une demande de révision de l'aide financière accordée à la Ville pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et une section de Saint-Elzéar dans le cadre du programme FIMEAU.
- de demander au MAMH d'annuler l'aide financière accordée à la Ville dans le cadre du programme FIMEAU pour la réfection des rues Chapleau, Blondeau et d'une section de la rue St-Elzéar considérant le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU.
- de ratifier les termes des ententes de service à intervenir avec Maheu & Maheu pour la gestion parasitaire de certains immeubles de la Ville pour un total annuel de 1 358,65 \$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} mai au 30 avril 2023.
- d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile à intervenir avec la MRC de Kamouraska et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Boutellerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Roch-des-Aulnaies et la Ville de La Pocatière.

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec 9402-0765 Québec inc. fixant le loyer à 18 475,55 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 pour l'immeuble sis au 680, rue Hudon.
- d'autoriser les versements suivants dans le cadre du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme :
 - 175 \$ à l'École Destroismaisons pour la participation de Madame Julianne Lévesque à des cours de chant;
 - 175 \$ à Madame Ghislaine Hamel (Les Productions Baluchon) pour la participation de Madame Léa-Maude Lizotte à des cours de théâtre.
- d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000 \$ à Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal pour l'édition 2023.
- d'appuyer Trans-apte inc. à l'égard de sa demande de financement dans le cadre du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.
- de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir avec Construction et Pavage Portneuf inc. pour le lot numéro 6 579 912 du cadastre du Québec au coût de 49 738,64 \$ incluant les taxes.
- de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir entre la Ville et Madame Hélène Richard pour les lots numéros 3 656 214, 3 656 215, 3 656 216, 3 656 217, 3 656 218, 3 656 219, 3 656 220, 3 656 223, 3 656 225, 3 656 226, 3 656 227, 3 656 228, 3 656 229, 3 656 230 et 3 657 410 du cadastre du Québec au coût de 85 000 \$ et d'approprier au surplus accumulé non affecté de la Ville ledit montant pour le paiement de cette dépense.
- de ratifier les termes de l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec et d'autoriser le versement de la somme de 695,20 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec représentant la contribution de la Ville couvrant la période d'août 2023 à juillet 2024.

Séance extraordinaire du 10 juillet 2023

Lors de cette séance, Monsieur Francis Ouellet, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$ et a procédé au dépôt du projet de règlement.

Le conseil municipal a résolu de ratifier les termes du contrat de service du logiciel d'alertes et de notifications de masse à intervenir avec CITAM (division de CAUCA) tel que modifié, y incluant le paiement des frais annuels et des frais variables en fonction du nombre de déclenchements prévus au contrat.

Séance extraordinaire du 17 juillet 2023

Lors de cette séance, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 391-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone CC5.

Le conseil municipal a résolu :

- de ratifier et d'adopter le rapport du vérificateur et le rapport financier 2022 préparé par la firme Mallette.
- d'accepter l'offre faite par la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska pour son emprunt par billets au montant de 661 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 220-2012, 269-2015, 292-2016 et 307-2017 au coût réel de 5,27000 % pour les années 2024 à 2028.
- d'approprier un montant de 50 337,32 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville pour le financement du Règlement numéro 322-

2018 décrétant la mise en place d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées dans la rue Bernier et dans un secteur de la route 230 Est ainsi que la réfection de la voirie de la rue Bernier et autorisant un emprunt de 804 120 \$ pour en acquitter les coûts.

- d'adopter le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.
- d'adopter le premier projet de règlement numéro 391-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone CC5 et de soumettre ce projet de règlement aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le 7 août 2023, à 20 h.
- d'embaucher Madame Ginette Thériault à titre de concierge pour la période du 2 août 2023 au 31 juillet 2024 selon les modalités prévues au contrat de travail.

Louise St-Pierre, avocate, OMA
Greffière
greffe@villestpascal.com

Horaire régulier des bureaux municipaux Services administratifs

Lundi au jeudi
8 h à 12 h
13 h à 16 h 45

Vendredi
8 h à midi

Permis de conduire
Immatriculation
Mandataire

Société de l'assurance automobile
Québec

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Point de service de Saint-Pascal

Horaire de services relatifs à la Société de l'Assurance Automobile du Québec

Lundi	12 h à 16 h
Mardi	12 h à 16 h
Mercredi	12 h à 16 h
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé

215, rue Rochette
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

418 492-7314

UNE BRIGADE ÉCOLO POUR SAINT-PASCAL!



Pour son année d'opération 2023, le Service jeunesse La Travée a décidé de mettre en place un tout nouveau service dédié à l'environnement et la protection des milieux naturels.

La Brigade Écolo a pris forme en juillet dernier avec comme premier mandat, l'entretien des sentiers et le nettoyage de la montagne du collège.

Également, l'organisme de bassin versant régional, OBAKIR, a formé les jeunes de la Brigade Écolo sur le nettoyage de rives des propriétés publiques et privées situées à proximité d'un cours d'eau afin que les écosystèmes riverains puissent conserver leur intégrité. Les jeunes en quête de premières expériences de travail ont été jusqu'à Rivière-Ouelle pour ramasser les déchets en bordure du fleuve.

Avec cette nouvelle brigade, le Service jeunesse La Travée souhaite motiver davantage les jeunes à l'égard de leur travail, notamment, par l'impact direct que celui-ci a sur la qualité de l'environnement de leur communauté.

Bravo à La Travée et longue vie à la Brigade Écolo!



PARCOURS ÉPHÉMÈRE DE SAINT-PASCAL

Inauguration à la montagne à Coton

Le Comité Art et Culture vous invite à venir profiter des créations originales d'art éphémère sur site de la montagne à Coton. Cette exposition extérieure, baptisée **Parcours éphémère**, sera officiellement inaugurée à l'occasion des Journées de la culture, le samedi 30 septembre de 12 h à 14 h. Venez profiter de l'ambiance festive avec musique et dîner gratuit sur place.

Le Parcours éphémère sera présenté tout l'automne jusqu'à l'arrivée des premières neiges. Cette initiative du Comité Art et culture vise à développer la curiosité et les aptitudes artistiques de la population.

À propos de l'art éphémère

L'œuvre éphémère, aussi appelée *land art*, est une production artistique extérieure composée de matériaux naturels uniquement et ayant une durée de vie limitée. Porté par des artistes qui désiraient sortir l'art des galeries et des musées, ce courant artistique apparu durant les années 60 incarne un concept créatif en harmonie avec la nature.

PARCOURS ÉPHÉMÈRE

Sentier
de la
montagne
à Coton



Saint-
pascal

Du 1er octobre au 30 novembre

Oeuvres naturelles et éphémères à découvrir

Inauguration le samedi 30 sept. de 12h à 14h*

*Musique et dîner gratuit sur place

Pour s'y rendre: 2ème Rang, St-Pascal

Le Service des travaux publics de Saint-Pascal vous demande d'aviser au moins une semaine à l'avance avant de procéder à des travaux d'excavation sur tout le territoire de la ville raccordé au réseau d'aqueduc. Le Service des travaux publics procédera à l'identification des conduites de raccordement afin de diminuer les risques de bris sur la conduite principale, ce qui pourrait entraîner des frais considérables aux personnes responsables compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser.

Travaux d'excavation

Bornes 911

Tel que stipulé à l'article 6.4 et 6.5 du règlement numéro 2016-296 pour l'entretien, les bris et les dommages des bornes 911 :

> Entretien

Chaque propriétaire ou occupant doit entretenir adéquatement la borne 911 installée sur sa propriété et s'assurer qu'elle demeure libre, en tout temps, de toute obstruction pouvant être causée notamment par la présence de végétaux, de neige, d'une clôture, d'une boîte aux lettres ou d'une affiche.

Nous vous rappelons que ce système a été instauré afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique.

> Bris ou dommages

Tout propriétaire doit aviser la Ville sans délai de tous bris ou dommages pouvant être causés à la borne 911 installée sur sa propriété. Si la borne 911 est endommagée, les frais de remplacement sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

PETIT RAPPEL POUR LES COLLECTES

Certains critères doivent être respectés pour que vos bacs soient levés. Le camion a le droit de ne pas soulever le bac s'il y a des risques que celui-ci se brise ou que les items tombent au sol. Les camions sont maintenant munis d'une caméra pour assurer un meilleur suivi des collectes.

Critères pour la levée des bacs



- ✔ Ouverture face à la rue
- ✔ Ne pas être sur le trottoir
- ✔ Distance de 30 cm entre 2 bacs et 2 pieds d'un bâtiment, d'un poteau ou d'une haie
- ✔ Les 2 roues fixées et en bon état
- ✔ Placer les bacs la VEILLE du ramassage

Service des travaux publics
travauxpublics@villestpascal.com
418 492-2312, poste 400

PLUSIEURS BÉNÉVOLES HONORÉS À SAINT-PASCAL



Le 15 juin dernier, la Ville de Saint-Pascal soulignait l'engagement et le dévouement des citoyens impliqués dans sa communauté.

Depuis maintenant plusieurs années que la Ville tient à mettre en lumière le travail remarquable de bénévoles s'étant illustrés au cours de l'année. C'est lors d'une soirée sous une formule 5 à 7 que la Ville a souligné l'engagement exemplaire de plusieurs bénévoles de la collectivité : Madame Glorianne Lavoie, Monsieur Gaston Pelletier, Madame Nicole Barbeau ainsi que les membres du comité Environnement du Comité Ville en Santé. Un hommage personnalisé leur a été rendu lors de la soirée.

La Ville de Saint-Pascal tient encore une fois à remercier ses généreux bénévoles qui offrent de leur temps sans compter. La vitalité de notre communauté est le reflet de votre engagement.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS



La Ville de Saint-Pascal a tenu à souligner l'engagement bénévole soutenu au niveau social et communautaire de Madame Céline Langlais.

Par sa contribution au mieux-être de son milieu, Céline Langlais s'est engagée dans la communauté par l'entremise de plusieurs organismes, et ce, depuis de nombreuses années.

La Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent une influence positive au sein de la communauté.

UN AUTRE BEL ÉTÉ ANIMÉ POUR LE CAMP DE JOUR DE SAINT-PASCAL



Encore une fois cet été, toute l'équipe d'animation a su divertir avec créativité et enthousiasme plus de 120 enfants. Ils ont mis sur pied plusieurs activités dynamiques et enrichissantes afin de faire vivre aux jeunes une période estivale inoubliable. Au fil des semaines, les animateurs se sont inspirés de la thématique des animaux afin de créer une ambiance festive pour tous les enfants du camp de jour. Le plaisir fut au rendez-vous.

De nombreuses sorties ont été organisées, telles qu'une visite du zoo Miller, une sortie à la piscine du Cégep de Rivière-du-Loup, à la plage de Pohénégamook, au centre d'amusement Carie Factory ainsi qu'une panoplie d'invités au camp de jour.

Les activités culinaires ont également été de retour afin de permettre aux enfants de réaliser des recettes santé chaque semaine. De plus, les repas chauds, en collaboration avec le Resto Pub le Saint-Pascal ainsi que le restaurant de la Montagne 2.0 ont permis aux enfants inscrits d'avoir deux repas nutritifs par semaine.

De nombreuses activités exploratoires ont également été organisées afin de permettre aux enfants de découvrir de toutes nouvelles activités.

Un merci spécial à toute l'équipe d'animation du camp soit Babou, Toupie, Zazou, Rio, Izzi, Simba, Lulu, Winnie, Moana, Matcha, Cannelle, Po, Chewie et Libellule pour l'excellent travail qu'ils ont tous effectué avec bonne humeur et attention. Il ne faut pas oublier de souligner le travail remarquable et l'investissement de Justine Lévesque et Noémie Tremblay qui ont coordonné ensemble le bon déroulement de tout le Camp de jour.

Également, il est important de souligner la participation remarquable des enfants du Camp de jour. Au plaisir de vous retrouver parmi nous l'été prochain!



TOURNOI DE PÉTANQUE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE



Le tournoi de pétanque du Festival Bonjour la Visite s'est déroulé le 5 août dernier. Plusieurs équipes de la MRC du Kamouraska étaient présentes pour l'occasion. Les gagnants vont comme suit :

1^{re} place : L'Islet A

2^e place : Saint-Pascal

3^e place : Mont-Carmel

UN BEAU PARTENARIAT DE SOCCER À SAINT-PASCAL

Une saison de soccer couronnée de succès qui se termine à Saint-Pascal. Les jeunes joueurs de soccer ont pu bénéficier de l'expertise et l'encadrement du Club de soccer Le Mondial de Rivière-du-Loup cet été. Avec des entraîneurs certifiés, en plus de développer leurs compétences techniques, les joueurs ont pu participer à plusieurs parties durant l'été, ainsi qu'une journée d'activités dans le cadre du Festival Bonjour la Visite.

Un succès pour ce premier été de partenariat!





DES NOUVELLES DE QUARTIER-JEUNESSE 1995

La Maison des jeunes de Saint-Pascal est fière de vous annoncer MISSION ACCOMPLIE pour l'édition jeunes en action 2023. Nous avons fait plusieurs activités qui resteront gravées dans la tête de nos jeunes. En passant par une visite du Château Frontenac, par la fabrication de *Bubble Tea* à la Crèmerie de Rivière-Ouelle, par la visite du Miller Zoo, par une magnifique randonnée culinaire et encore plus, l'été aura fait des heureux parmi les jeunes de notre région. Merci à tous pour ce franc succès!

Surveillez notre page Facebook pour voir nos activités durant la **semaine des Maisons des jeunes qui se tiendra du 9 au 14 octobre 2023**.

Dès septembre, notre horaire régulier sera en place. Vous pouvez consulter notre site Internet au www.mdjstpascal.ca ou notre page Facebook pour plus d'informations. Le sport au gymnase de l'ESCB et l'aide aux devoirs pour les jeunes du primaire devraient reprendre bientôt.

Bonne rentrée scolaire à tous!



Fabrication de Bubble Tea



Visite du Château Frontenac, Québec



C.P.A Saint-Pascal

MESSAGE DU CPA SAINT-PASCAL PRODUITS CONSIGNÉS

Il est possible d'apporter vos produits consignés aux lieux de dépôts habituels. Nous vous remercions pour votre soutien, ceci nous aide tout au long de l'année pour le financement de nos activités.

Lieux de dépôts de produits consignés en tout temps :
Chez Andrée-Anne : au 870, rue Desjardins, Saint-Pascal
Chez Marlène : au 192A, route 230 Ouest, Saint-Philippe-de-Néri

**POUR CONNAÎTRE NOS ACTIVITÉS, VOUS POUVEZ NOUS SUIVRE
SUR FACEBOOK CPA ST-PASCAL**



**L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU KAMOURASKA EST**



Un été animé

Nous avons eu le plaisir cet été d'offrir différentes activités pour nos membres jeunes et moins jeunes. Dans le cadre du Projet Défi, Marianne a tenu différentes activités de loisir avec une dizaine d'enfants et d'adolescents entre la fin juin et la mi-août (8 semaines), tandis que Miranda a quant à elle accompagné plusieurs membres adultes dans des activités intérieures et extérieures, dont une visite aux jardins de Kamouraska.

Ateliers : où et quand laisser les dons

Les produits vendus à la boutique et dans les marchés sont majoritairement fabriqués dans notre atelier avec des matériaux récupérés. Les dons sont les bienvenus! Nous prenons les dons du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h, au 655, rue Taché, Saint-Pascal (porte de côté). Téléphone : 418 492-7149 poste 4.

À noter : pour nos projets en cours, nous recherchons actuellement de vieux bijoux (ex. colliers) et des tissus de coton avec des imprimés pour enfants.

Heures d'ouverture du café-boutique

Au cours de l'automne, notre café-boutique sera ouvert aux plages-horaires suivantes :

- Jeudi et vendredi de 12 h à 18 h
- Samedi 10 h à 16 h

Bienvenue à tous!

Résidence L'Envol : un bilan positif pour la campagne de financement

Du 15 février au 18 juillet 2023, nous avons récolté 37 678,25 \$ grâce à environ 125 contributeurs et contributrices à la campagne « Un bon coup contre la hausse des coûts »! Ces dons nous accordent le répit financier qu'il nous fallait pour tourner la page et avancer avec confiance. La liste des partenaires bronze, argent, or, diamant et platine est disponible sur le site Internet de l'APHK, section « blogue ».

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-PASCAL

Horaire pour septembre 2023

Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 16 h

Les autres jours : Prendre rendez-vous au 418 492-1574 ou 418 492-5537

Concours d'écriture

Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Généalogie 2023, la Fédération des sociétés de généalogie vous invite : débutants et généalogistes expérimentés à participer à leur concours d'écriture : **Mes ancêtres au bout de ma plume!** Pour informations :

<https://newsletters.yapla.com/static/n/nfN8B1hHJ6jI4EUC14NcHHN4/c/xlscWri3yJUcoWoq1rQi2en3>

Cartes de membres

Les cartes de membres sont à renouveler pour les membres et pour ceux qui veulent s'en procurer, on vous attend selon l'horaire. Soyons fiers de notre histoire et de nos racines.





CHRONIQUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Au courant des derniers jours, les enquêteurs des postes de la Sûreté du Québec du KRTB ont ouvert près d'une dizaine de dossiers de fraude de type « Grands-Parents ». Au moins sept personnes ont subi des pertes monétaires s'élevant à quelques milliers de dollars, mais plusieurs autres personnes auraient été approchées par les fraudeurs sans toutefois mordre à l'hameçon.

La Sûreté du Québec désire rappeler aux aînés quelques conseils de prévention pour réduire les risques d'être victime de fraude de type « Grands-Parents ». Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes.

Dans les fraudes « Grands-Parents » ou « petit-fils » les suspects utilisent souvent la même approche auprès de la personne âgée : ils communiquent avec elle par téléphone en personnifiant être leur neveu, petit-fils, un policier ou un avocat et demandent quelques milliers de dollars pour procéder à la libération de la personne présumée incarcérée ou être impliquée dans une collision. Ils profitent de la vulnérabilité de la personne âgée pour lui mettre de la pression en jouant avec ses émotions.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. Dans certains

dossiers récents, ils allaient même jusqu'à envoyer quelqu'un chercher l'argent chez la victime pour payer la présumée caution. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme ou une personne en autorité au sein de l'entreprise pour la fraude du président.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.
- Posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche ou employeur serait en mesure de répondre et évitez de fournir des informations sur la personne ou l'entreprise.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.



La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section Conseils de son site Web <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/> afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou de consulter le site web du Centre antifraude du Canada au <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/>

Audrey-Anne Bilodeau, sergente
Agente d'information
Service de la diffusion et des relations médias
Sûreté du Québec
Bureau 514 598-4848
Cellulaire : 514 602-7869
www.sq.gouv.qc.ca

INVITATION DE L'UNITÉ DOMRÉMY

Vous êtes cordialement invités au **buffet dansant, le dimanche 3 septembre 2023, à 16 h**, au centre communautaire de Kamouraska au coût de 20 \$.

Inscription obligatoire.

Pour information :
Gisèle Chamberland (présidente)
418 492-3626

Odette Sirois 418 308-0680

Bienvenue à tous!



Club des 50 ans
et plus
Saint-Pascal

VENEZ VOUS AMUSER

Joueurs, joueuses de cartes, mississipi, billards et *pishnut*.

L'Unité Domrémy nous ouvre ses portes à partir du 5 septembre de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Le local se situe sur la rue Hudon, dans le sous-sol de l'école Marguerite-Bourgeois à l'entrée pour handicapés.

Vous êtes les bienvenus et surtout profitez de la gentillesse de L'Unité Domrémy (Mme Gisèle Chamberland, présidente).

AMUSEZ-VOUS!

C'est un des moyens que le Club des 50 ans a trouvé pour vous divertir durant la rénovation du centre communautaire Robert-Côté.

Prenez note, d'autres activités suivront sous peu dans le Placoteux et dans L'Essentiel. Merci de votre compréhension.

Nicole Despatis, présidente

820 FOIS *Merci!*

*Pour votre participation
lors de notre dernier*

Poulet
★ BBQ ★

Du 28 mai 2023



Club des 50 ans
et plus
Saint-Pascal

INVITATION À UNE CONFÉRENCE SUR L'AIDE À MOURIR

Le Club des 50 ans et plus vous invite à une conférence sur l'aide à mourir, avec comme invité spécial l'éminent Dr Georges L'Espérance, neurochirurgien et président de L'AQDMD (l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité).

QUAND : Le lundi 25 septembre 2023

HEURE : À 10 h

ENDROIT : À la salle municipale de Saint-Germain

Le tout est gratuit, mais il y aura une corbeille à la sortie, pour ceux et celles qui voudront bien donner quelques sous.

Il y aura aussi du café, biscuits et muffins sur place.

La durée de cette rencontre est de 1 h 30 environ.

Pour réservation :

Nicole Despatis 418 308-0563
ou Claudette Landry 418 492-3733

Bienvenue à tous!



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
PHARMACIENNES

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9 h à 18 h
Jeudi : 9 h à 20 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 13 h

555, rue Taché, Saint-Pascal **418 492-1234**



ROYAL LEPAGE
KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage

vdrapeau@royallepage.ca

Courtier immobilier résidentiel et commercial

Véronique Drapeau 418 894-3375



Riche en expertises

Carolyne Thériault, CPA auditrice
carolyne.theriault@mallette.ca

Jessy St-Onge-Lemieux, CPA auditrice
jessy.lemieux@mallette.ca

Pascal Briand, CPA auditeur
pascal.briand@mallette.ca

La Pocatière : 418-856-2690
St-Pascal : 418-492-3515

mallette.ca **MALLETTE**

carrosserie SÉBASTIEN MASSÉ
418 308-1001

Carrossier expert KAMOURASKA

✓ Équipements à la FINE POINTE de la technologie
✓ Techniciens CERTIFIÉS ✓ Travaux GARANTIS À VIE

- Carrosserie • Mécanique et alignement
- Redressement de châssis avec système 3D
- Esthétique automobile (nettoyage int. et ext.)
- Traitement antirouille

enterprise 216, rue Rochette, Saint-Pascal



Clinique auditive Kamouraska
MAGGIE CARON AUDIOPROTHÉSISTE

1 PERSONNE SUR 2
ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS → PRÉSENTE UNE PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!

489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL

CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis, optométriste
Dre Stéphanie Bélanger, optométriste
Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1430 • Téléc. : 418 492-2832

Le Placoteux
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

HÉLAINE PETTIGREW
Conseillère en publicité
418 492-2706 poste 108
helaine@leplacoteux.com

491, avenue D'Anjou, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

WWW.LEPLACOTEUX.COM

Gens D'AFFAIRES DE SAINT-PASCAL

Vous aimeriez devenir
membre **gratuitement?**

Louis Turbide
418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com

 @gensdaffairesdesaintpascal



LE PLUS GRAND CHOIX DE POÊLES À BOIS



INSPIRE 2000
75 000 BTU/h

OSBURN 2000
75 000 BTU/h

BISTRO
2100 pi²

LES PLUS GRANDES MARQUES DE POÊLES AUX GRANULES



Avec distributeur d'air chaud
Le plus puissant de sa catégorie

OSBURN 7000
70 500 BTU/h

OSBURN 3000
43 000 BTU/h

FOURNAISES AU BOIS ET AUX GRANULES



HEATMAX II

CADDY ADVANCED

CADDY ALTERNA II



MÉRIDIAN
45 000 BTU/h

ALLURE 50
52 600 BTU/h

P61A
61 000 BTU/h

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
☎ **418 492-2347**

R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM

SERVICE CLÉ EN MAIN

SERVICE D'INSTALLATION

DISPONIBLE EN MAGASIN **INFORMEZ-VOUS!**



AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

NOUVEL EMPLACEMENT POUR LA DISTRIBUTION DE CAFÉ EN VRAC



Une marée de saveurs!

Votre expert local en café!

Vous pourrez retrouver vos produits favoris de la Brûlerie du Kamouraska dans le nouveau Maxi de Saint-Pascal. Toutefois, toutes les gammes de café en vrac, ainsi que les thés et tisanes Liberthé, seront désormais disponibles au tout nouveau Comptoir Gourmand, situé au 625, boulevard Hébert à Saint-Pascal.

Vous pourrez toujours vous procurer les cafés de la Brûlerie de l'Est aux endroits suivants :

- La Pocatière : Métro Plus Lebel
- Saint-Pacôme : Épicerie Royer
- Saint-Denis : Maison de Jean-Baptiste
- Kamouraska : Jardin du Bedeau
- Rivière-du-Loup : Café de la Brûlerie

Merci à notre fidèle clientèle et au plaisir de vous servir dans notre nouveau point de vente!

Jean-Pierre Tirman

418 860-8896 • cafe@bruleriedelest.com



Maison de torréfaction

